



Règlement et tarif de location du Centre Saint-Sylvestre



Ancienne dépendance de la Commanderie de Compesières, demeure des chevaliers de Malte jusqu'à la Révolution française, le centre Saint-Sylvestre offre au rez-de-chaussée une grande salle pouvant accueillir 80 convives assis ou une centaine debout. Une salle à l'étage convient pour des réunions de travail ou des fêtes de famille jusqu'à 30 personnes.

Tarifs et modalités de location

NB : Le centre est loué au restaurant scolaire de Bardonnex de 10h à 14h les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ces jours-là, les salles sont donc disponibles dès 15h et jusqu'à 4h le lendemain. Elles doivent être rendues propres et rangées au plus tard à 9h. Les mercredis et les week-ends ainsi que pendant les vacances scolaires, les salles sont disponibles de 9h à 4h le lendemain matin.

- | | |
|--|-----------------------|
| 1 Réception (4 heures): | 500 fr |
| 2 Journée entière Accès cuisine, prix fixe jusqu'à 50 personnes : | 600 fr |
| Par personne supplémentaire (max 80 personnes) : | 10 fr |
| 3 Salle du 1^{er} étage : | 300 fr |
| 4 Tarif associations (par jour) Grande salle : 400 fr | Salle du 1er : 200 fr |

Rabais accordés aux particuliers pour la grande salle

1. Un rabais de 100 fr est accordé pour les locations du lundi au jeudi.
2. Un rabais de 100 fr est accordé aux habitants de la paroisse de Compesières.
3. Un rabais de 100 fr est accordé aux usagers de l'église

Contact: compesieres@cath-ge.ch (+41 79 213 69 18 Bernard Blondin, WhatsApp de préférence)

NB : Tarif et conditions de location de l'église sur compesieresinfo.blogspot.com onglet Locations

Conditions générales de location du Centre Saint-Sylvestre

Article 1. OFFRE Le Centre Saint-Sylvestre est une prestation de la paroisse catholique de Compesières. Deux salles sont à disposition. La grande salle du rez-de-chaussée peut accueillir jusqu'à 80 personnes assises ou 100 personnes debout. La petite salle au premier étage peut accueillir 30 personnes assises ou 40 debout. L'espace extérieur du centre Saint-Sylvestre appartient au domaine public communal.

Article 2. LOCATIONS PRIVÉES La location est ouverte à toute personne ou entreprise dont les activités sont reconnues ne sont pas en contradiction avec les buts poursuivis par la paroisse. Les demandes de location doivent parvenir via le présent formulaire envoyé par courriel à l'adresse compesieres@cath-ge.ch au plus tard un mois avant la manifestation (sauf sépultures). Seules les personnes privées bénéficient des rabais.

Article 3. ASSOCIATIONS La location au tarif spécial Associations est en principe réservée aux associations locales ou religieuses. Le formulaire de location doit parvenir en principe un mois avant la manifestation à l'adresse compesieres@cath-ge.ch.

Article 4. EQUIPEMENT Le Centre Saint-Sylvestre est dépourvu de batterie de cuisine, de verres, de couverts et de vaisselle en général. L'usage de vaisselle recyclable est recommandé. Les tables et les chaises ne peuvent en aucun cas être utilisées à l'extérieur de la salle.

Article 5. ORDRE ET PROPRETE Le signataire du contrat de location est responsable de l'ordre durant toute la durée du contrat. Il doit veiller à la sécurité et à la propreté des lieux intérieurs et extérieurs ainsi qu'aux prescriptions sanitaires. Il s'engage d'ores et déjà à relever la Paroisse de toute responsabilité vis-à-vis de tiers en cas d'accident, de vol ou de détérioration de biens appartenant à des participants.

Article 6. PAIEMENT Le paiement s'opère au moins dix jours avant la date de la manifestation. Aucune facture n'est établie sauf demande expresse. La signataire du contrat de location est personnellement responsable du paiement de la location et de l'annonce de tous les dommages ou détériorations.

Article 8. INTERDICTIONS L'usage d'une sonorisation privée est possible à l'intérieur, en veillant à ne pas déranger le voisinage. L'usage de confettis, de fumigènes ou d'engins pyrotechniques est rigoureusement interdit. Les feux ouverts (grillades) à l'extérieur doivent faire l'objet d'une autorisation spécifique. Il est strictement prohibé de fumer à l'intérieur. Les fumeurs sont priés de ne pas jeter leur mégot dans l'environnement.

Article 9. SÉCURITÉ: L'utilisateur doit se conformer aux exigences du service du feu. Il a notamment l'obligation de veiller à ce que les accès aux portes de sorties soient dégagés en permanence, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'évacuer le public en cas de sinistre, de prévoir, en tout temps, le libre accès des locaux aux véhicules de premiers secours. En cas de déclenchement intempestif de l'alarme, celle-ci peut être déclenchée au moyen du code 7200.

Article 10. DROIT D'ACCES Les membres du Conseil paroissial, les personnes désignées par eux et toutes autres autorités (police, pompiers) peuvent en tout temps accéder librement à tous les locaux.

Article 11. FIN DE LA MANIFESTATION Le locataire est responsable du nettoyage des locaux utilisés et de la remise en place de la chose louée aussitôt la manifestation terminée ou à une heure convenue. A la fin de la manifestation, le locataire remplit la feuille de restitution associée au présent contrat, la signe et la dépose dans le lieu prévu à cet effet. Il vérifie la propreté des locaux, la fermeture complète des portes et fenêtres, l'extinction des lumières et glisse la clé dans la boîte extérieure prévue à cet effet à gauche de l'entrée, côté Salève.

Article 12. LITIGE ET FOR Tous les cas non prévus dans ce règlement sont tranchés sans recours par la Paroisse. Le for juridique en cas de litige est Genève.

Les présents tarif et règlement ont été adoptés par le Conseil de paroisse le 12 janvier 2022.

 <p>Unité pastorale CAROUGE-SALÈVE-ACACIAS RÉPANDRE ENSEMBLE L'AMOUR DE DIEU www.upca.ch. Prêtre administrateur: Philippe Schönenberger. Secrétariat: 022 784 31 03. compesieres@cath-ge.ch</p>	<p>Compesières fait partie de l'Unité pastorale Carouge Salève Acacias.</p>	<p>La paroisse de Compesières et l'Unité pastorale Carouge Salève Acacias vivent de vos dons. Tout don de 50 fr ou + est déductible des impôts. Scannez ce code QR ou IBAN CH 36 8080 8009 3392 7624 4. Merci!.</p>	
--	---	---	---

Feuille de restitution de la salle Saint-Sylvestre

(à remplir à la fin de la manifestation et à déposer dans la boîte)

Le locataire (nom, prénom)
déclare avoir nettoyé la salle. Il la remet propre en ordre dans son état initial..

Il déclare les incidents éventuels ou autres dégâts ou fait les remarques suivantes :

Cuisine	
Mobilier	
Sol, murs	
Éclairage Sécurité	
Extérieurs Déchets	
Autres	

Il déclare avoir trié et déposé les déchets dans les conteneurs de la cour de la ferme, avoir bien éteint toutes les lumières et vérifié la fermeture de toutes les portes et fenêtres.

Il a particulièrement apprécié les points suivants :

Il fait des suggestions et laisse une recommandation que la paroisse pourra utiliser en préservant son anonymat.

Il note la qualité des relations avec la paroisse de Compesières.



Fait et signé à Compesières, le à

Remarques de la personne représentant la paroisse